

PROGRAMME DE FORMATION

Sauveteur Secouriste du Travail (SST) — Formation initiale

Dispositif Assurance maladie – Risques professionnels / INRS

Référence : SST.INI

1. INTITULÉ DE LA FORMATION

Formation initiale de Sauveteur Secouriste du Travail (SST), conforme au document de référence du dispositif SST de l'Assurance maladie – Risques professionnels / INRS.

2. CONTEXTE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'activité de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est exercée par le salarié en complément de son activité professionnelle, dans l'entreprise ou l'établissement où il intervient. L'employeur doit assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés (art. L.4121-1 du Code du travail), organiser les secours (art. R.4224-16) et garantir la présence de secouristes (art. R.4224-15).

La formation est conforme au document de référence du dispositif SST de l'Assurance maladie – Risques professionnels / INRS. Elle est dispensée par des formateurs SST certifiés, dans le cadre de l'habilitation de l'organisme.

ISTYA FORM est habilité par le réseau Assurance maladie – Risques professionnels / INRS sous le n° H37572/2025/SST-1/O/07.

3. PUBLIC VISÉ

Tout salarié ou agent, quel que soit son secteur d'activité, volontaire ou désigné pour porter secours en cas d'accident et contribuer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

4. PRÉREQUIS

- Aucun prérequis de qualification.
- Savoir comprendre, parler, lire et écrire en français.

L'employeur s'assure du respect des conditions de prérequis (aptitude médicale, équipements de protection individuelle, titres, certificats et attestations requis) avant l'entrée en formation.

5. OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Intervenir face à une situation d'accident du travail : protéger, examiner, faire alerter ou alerter, et secourir toute victime d'un accident ou d'un malaise ;
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise ;
- Valider les deux épreuves certificatives en vue de l'obtention du certificat SST.

6. DURÉE

- 14 heures (2 jours), en présentiel.

Possibilité d'ajouter du temps pour traiter des risques spécifiques de l'entreprise. Durée conforme au document de référence INRS et au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026.

7. MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Formation en présentiel, en inter ou intra-entreprise.
- Effectif réglementaire : minimum 4, maximum 10 participants.
- Inscription selon le calendrier des sessions ; réponse sous 48 h après validation des conditions générales de vente.
- Fournir lors de l'inscription : noms, prénoms et dates de naissance des participants (enregistrement FORPREV).
- Lieu : en centre de formation (secteur Fréjus / Saint-Raphaël) ou en intra-entreprise.

8. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes participatives et expérientielles : échanges, études de cas, mises en situation d'accidents simulés, partages d'expériences.
- Méthodes démonstratives et pratiques : démonstrations du formateur puis apprentissage des gestes de secours par chaque participant.
- Moyens : mannequins (adulte, enfant, nourrisson), défibrillateur de formation, matériel de simulation, PC, vidéoprojecteur, diaporamas, vidéos, documents INRS, livret pédagogique remis en version papier ou numérique.
- Possibilité d'ajouter du temps pour traiter des risques spécifiques de l'entreprise.

9. MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation de positionnement en début de formation (connaissances en prévention).
- Évaluations formatives tout au long de la formation : mises en situation pratiques, quiz, retours du formateur.
- Épreuves certificatives conformes au référentiel de certification INRS, réalisées au moyen des grilles nationales : épreuve 1 — mise en situation d'intervention face à un accident du travail simulé ; épreuve 2 — questionnaire sur le cadre réglementaire de l'activité SST et sur les compétences en prévention.
- En cas de réussite aux deux épreuves : certificat SST délivré via l'outil FORPREV (délai indicatif : 15 jours), valable 24 mois.
- Certificat de réalisation et évaluation de satisfaction à chaud en fin de formation.

10. TARIFS

- Inter-entreprises : 390 € HT par personne (groupe de 4 minimum).
- Intra-entreprise : 950 € HT par jour de session.

Tarifs conformes au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026, hors frais de déplacement éventuels. Pour toute configuration particulière : nous consulter.

11. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible sous conditions : contacter le référent handicap afin de préciser les besoins et d'étudier les aménagements possibles (adaptation des supports, assistance spécifique, matériel adapté).

Thibaut ASTOLFI, Référent handicap — 07 57 40 60 45 — tastolfi@istyaform.com

12. CONTACT

Personne à contacter : Nathalie SARFATI — 06 46 23 97 00 — nsarfati@istyaform.com

13. PROGRAMME DE FORMATION

Séquence d'ouverture

- Accueil, règlement intérieur, présentation de l'organisme, du formateur et des objectifs ; tour de table.
- Évaluation de positionnement (connaissances en prévention).

Domaine de compétences 1 — Intervenir face à une situation d'accident du travail

- Compétence 1 : situer son rôle de SST dans l'organisation des secours (cadre juridique, champ d'intervention).
- Compétence 2 : protéger de façon adaptée (mesures du processus d'alerte aux populations, dangers persistants, suppression ou isolement du danger, dégagement d'urgence sans s'exposer).
- Compétence 3 : examiner la victime (recherche ordonnée des signes de menace vitale, priorisation des actions).
- Compétence 4 : garantir une alerte efficace (éléments du message, organisation des secours de l'entreprise, faire alerter ou alerter).
- Compétence 5 : secourir la victime de manière appropriée (choix et réalisation des conduites à tenir du guide des données techniques INRS, surveillance jusqu'à la prise en charge des secours spécialisés).

Domaine de compétences 2 — Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- Compétence 6 : situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise (enjeux, positionnement d'acteur).
- Compétence 7 : caractériser des risques professionnels dans une situation de travail (dangers, risques, dommages potentiels).
- Compétence 8 : participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention (supprimer ou réduire, transmettre aux personnes en charge de la prévention, proposer des pistes d'amélioration).

Exercices et travaux dirigés

- Cas concrets et mises en situation d'accidents simulés couvrant l'ensemble des conduites à tenir du guide des données techniques INRS.

Épreuves certificatives SST

- Épreuve 1 : mise en situation d'intervention avec analyse.
- Épreuve 2 : échange sur le cadre réglementaire et les compétences en prévention.

Séquence de clôture

- Questions-réponses, bilan de la formation, questionnaire de satisfaction.
-

- Remise des certificats de réalisation et de l'aide-mémoire SST (INRS ED 4085).

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les compétences développées et les épreuves certificatives sont strictement conformes au document de référence et aux grilles de certification nationales en vigueur du dispositif SST. Les taux de réussite et de satisfaction sont disponibles sur simple demande.

14.1 — Validation

Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail délivré par le réseau Assurance maladie – Risques professionnels / INRS, valable 24 mois. Le maintien du certificat nécessite le suivi d'un MAC SST (7 h) avant l'échéance des 24 mois. Hors CCP.

14.2 — Équivalence

Le titulaire d'un certificat SST en cours de validité est réputé détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques » (PSC).

14.3 — Passerelle

Des allègements de formation sont possibles, conformément au document de référence INRS, pour les titulaires de certaines certifications de secourisme en cours de validité : PSC (moins de 3 ans), AFGSU 1 ou 2, PSE1 / PSE2. Nous consulter pour l'étude du dossier.

14.4 — Suite de parcours

MAC SST tous les 24 mois. Évolution possible vers la formation de formateur SST. Formations complémentaires en prévention : gestes et postures, manipulation des extincteurs, équipier de première intervention.